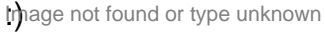


déduction des jetons de présence des PDG

Par **mathou**, le **08/05/2007** à **17:28**

Bonjour ! 

J'ai une question bête : les jetons de présence des PDG sont-ils intégralement déductibles du résultat de la société au même titre que leurs rémunérations et avantages en nature, ou sont-ils limités à hauteur du même plafond (moyenne des 5 meilleures rémunérations X nombre d'administrateurs X 5%) que celui des administrateurs et membres du conseil de surveillance ?

210 sexies CGI ne mentionne que les administrateurs et le Cozian de même. Comme on est en retard dans le cours... Merci à ceux qui pourront répondre ! 